

Alliances matrimoniales chez les familles de notaire de Corsier-sur-Vevey au 18^e siècle *Lucas Rappo*

1. Introduction : les alliances matrimoniales sous l'Ancien Régime et les notaires dans le Pays de Vaud

1.1. Les alliances matrimoniales sous l'Ancien Régime

Durant le 18^e siècle, des changements importants dans les stratégies matrimoniales des communautés du Corps helvétique ou de diverses régions européennes s'observent. En effet, à partir des années 1740, plusieurs études régionales suisses, française ou allemandes mettent en évidence le fait que les alliances s'effectuent plus en plus au sein de la parenté proche, alors qu'elles se réalisaient auparavant entre familles de richesse et de statut différents. Ce repli familial, ainsi que les réseaux de parenté, créés entre autres par les alliances, participe selon les historiens au processus de transformation des classes sociales¹. Ces nouvelles pratiques matrimoniales s'observent tout d'abord, dès le début du 18^e siècle, chez les élites, auxquelles appartiennent les notaires,². Avec les liens de parrainage, les alliances constituent les éléments centraux du pouvoir au sein d'un village, construit alors autour de liens entre patrons et clients jusqu'au milieu du 18^e siècle³, avant d'évoluer vers une fermeture des classes sociales. A travers les alliances matrimoniales, des groupes reliant des personnes de même statut social sont formés – un phénomène qui sera encore plus visible au 19^e siècle – et cette reconfiguration de la parenté ainsi que l'endogamie dans le choix du conjoint est liée à la formation des classes sociales. Dans les communautés rurales des sociétés préindustrielles, les liens de parenté et d'alliances ont une place centrale dans la distribution de la richesse, ce qui implique la formation de groupes parentaux de statut social proche au travers d'alliances endogames ou avec un parent proche⁴. Les unions matrimoniales, au cours de la seconde moitié du 18^e siècle et au 19^e siècle, se réalisent ainsi de plus en plus dans la parenté. Cette hypothèse sera éprouvée ici à travers une analyse des liens de parenté entre les notaires et leurs épouses dans la paroisse de Corsier-sur-Vevey. Il s'agira de détecter si les alliances des membres de ce corps présentent une évolution vers des unions consanguines et, dans le cas de l'existence de telles alliances, d'expliquer leur fonction, par exemple de création d'un groupe dominant.

Les mariages, en tant que partie de stratégies ou de tactiques matrimoniales, sont dépendants, entre autres, des capitaux de la famille, en particulier matériels et symboliques⁵. Les alliances et les variables qui les déterminent peuvent être différentes selon le contexte. La présente étude qui porte sur des familles de l'élite locale d'Ancien Régime en Suisse, prend en compte deux variables : la première est celle de l'homogamie, c'est-à-dire si les notaires épousent des femmes provenant de la même classe sociale, et la seconde est la provenance géographique (endogamie ou exogamie géographique).

L'homogamie sociale a été désignée comme une des caractéristiques de l'Europe d'Ancien Régime⁶. Nous nous proposons d'examiner si l'homogamie était également répandue dans le Pays de Vaud au 18^e à travers le cas particulier des alliances d'un groupe de notables locaux. Ce sujet a été relativement peu approché par les études régionales vaudoises. L'étude de Lucienne Hubler sur Vallorbe ne mentionne que très laconiquement chez les élites aux 17^e et 18^e siècles « une très forte tendance, voire un penchant exclusif à se marier dans son milieu »⁷ et elle suppose également cette

¹ FERTIG Christine, *Famille, verwandtschaftliche Netzwerke und Klassenbildung im ländlichen Westfalen (1750-1874)*, Stuttgart, Lucius & Lucius, 2011, p. 55- 56.

² Voir entre autres : GUZZI-HEEB Sandro, « Von der Familien- zur Verwandtschaftsgeschichte: Der mikrohistorische Blick. Geschichten von Verwandten im Walliser Dorf Vouvy zwischen 1750 und 1850 », *Historische Sozialforschung* 30 (3), 2005, p. 112 ; ALBERA Dionigi, *Au fil des générations: terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIVe-XXe siècles)*, Grenoble: PUG - Presses universitaires de Grenoble, 2011, p. 432-433.

³ SABEAN David Warren, « Social Background to Vetterleswirtschaft: Kinship in Neckarhausen », in: VIERHAUS Rudolf (éd.), *Frühe Neuzeit - Frühe Moderne? Forschungen zur Vielschichtigkeit von Übergangsprozessen*, Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 1992, p. 119.

⁴ SABEAN David Warren, *Kinship in Neckarhausen, 1700-1870*, Cambridge ; New York [etc.]: Cambridge University Press, 1998, p. 449-460.

⁵ BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris: Seuil, 2000, p. 186.

⁶ BURGUIERE André et LEBRUN François, « Les cent et une familles de l'Europe », in: *Histoire de la famille. 2, Le choc des modernités*, Paris: Armand Colin, 1986, p. 86.

⁷ HUBLER Lucienne, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle: démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1984, p. 156.

tendance dans les autres corps de métier (forgerons, charbonniers etc.). Cette inclination se retrouve également dans l'élite fribourgeoise du 18^e siècle, avec des différences à l'intérieur même de cette élite selon le rang occupé⁸. En Valais, les familles patriciennes, à l'instar des de Courten⁹ ou de Torrenté¹⁰, s'allient à d'autres familles du même milieu social et professionnel, comportement parfois doublé d'une tendance précoce aux mariages dans la parenté proche¹¹. De manière générale, la tendance à l'endogamie et à l'homogamie est forte sous l'Ancien Régime, notamment en France et en particulier à la campagne où selon Stéphane Minvielle « l'homogamie sociale [...] est une norme presque absolue »¹². Il peut cependant y avoir des différences selon la profession, le sexe ou le lieu (villes et campagnes)¹³. L'endogamie géographique (mariage proche géographiquement) est aussi une tendance forte, et, dans les campagnes, plus la paroisse est grande, plus l'endogamie est élevée¹⁴. Cependant, ces modèles ne sont pas homogènes selon la position sociale occupée. Un étude française démontre que les notables locaux font partie des exceptions à l'endogamie : « du fait de l'exiguïté du marché matrimonial, [ils doivent] aller chercher à l'extérieur de leur paroisse celui ou celle qui sera digne d'une alliance avec eux »¹⁵ ainsi leur réseau d'alliance dépasse-t-il la paroisse¹⁶. Il sera intéressant de confronter cette tendance française aux alliances des notaires de Corsier-sur-Vevey et d'observer si le comportement matrimonial des élites sert à la reproduction de l'ordre social¹⁷.

Dans cet essai, un point de vue structurel sera adopté, non pas que cette approche soit la meilleure, mais le stade actuel de cette recherche sur Corsier-sur-Vevey ne nous permet pas encore de prendre en compte divers facteurs, non moins importants. En effet d'autres éléments peuvent mener à conclure des mariages : les valeurs partagées (politiques, familiales, religieuses)¹⁸, la volonté de créer des alliances s'étendant sur une région, une éducation commune, basée sur les vertus véhiculées par les Lumières, ou encore les émotions individuelles¹⁹. Cette première analyse se limitera donc, à cerner dans quelle mesure les alliances matrimoniales des notaires peuvent montrer, ou non, les intentions de créer un regroupement de l'élite locale.

1.2. Les notaires dans le Pays de Vaud au 18^e siècle

Les notaires font partie de l'élite locale d'une communauté. Tous les secrétaires des cours de justice (ou curiaux) doivent être notaires, de nombreuses charges de châtelains (à la tête de la justice locale) sont également occupées par ces derniers²⁰, ce qui en fait des personnes importantes au niveau judiciaire et politique.

Au cours du 17^e siècle, le nombre de notaires a considérablement augmenté dans le Pays de Vaud.²¹ Les *Loix et Statuts du Pays de Vaud* de 1616 règlent la pratique notariale, par exemple en interdisant de rédiger des aliénations d'immeubles emportant lods pour des biens se trouvant en dehors de leur bailliage de résidence, en fixant les émoluments pour les notaires, en exigeant que certains actes soient réalisés par les notaires et non par des privés, etc²².

En 1718, un mandat souverain²³ fixe le cursus et les exigences pour les notaires de manière plus détaillée que les *Loix et statuts* de 1616 : en plus de savoir lire, il faut connaître les écritures

⁸ BINZ-WOHLHAUSER Rita, *Zwischen Glanz und Elend: städtische Elite in Freiburg im Üchtland (18. Jahrhundert)*, Zürich: Chronos Verlag, 2014, p. 51-55.

⁹ CORNUT Jasmina, « Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières : la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour », *Vallesia* 68, 2013, pp. 227-249.

¹⁰ FAYARD DUCHENE Janine, « Du val d'Anniviers à Sion la famille de Torrenté des origines à nos jours », *Vallesia*, 2006, p. 74.

¹¹ CORNUT, « Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières : la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour », art. cit., 2013, pp. 227-229.

¹² MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris: Armand Colin, 2010, p. 31.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*, p. 36.

¹⁵ *Ibid.*, p. 37.

¹⁶ BURGUIERE et LEBRUN, « Les cent et une familles de l'Europe », *op. cit.*, 1986, p. 86.

¹⁷ FERTIG, *Familie, verwandtschaftliche Netzwerke und Klassenbildung im ländlichen Westfalen (1750-1874)*, *op. cit.*, 2011, p. 21.

¹⁸ GUZZI-HEEB Sandro, *Passions alpines: sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses (1700-1900)*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2014, pp. 143-154 sur les liens entre politique et alliances.

¹⁹ MEDICK Hans et SABEAN David Warren, « Emotionen und materielle Interessen in Familie und Verwandtschaft: Überlegungen zu neuen Wegen und Bereichen einer historischen und sozialanthropologischen Familienforschung », in: *Emotionen und Materielle Interessen: sozialanthropologische und historische Beiträge zur Familienforschung*, Göttingen: Vandenhoeck und Ruprecht, 1984, p. 33-35.

²⁰ SCHMIDT Maurice, *La réformation des notaires dans le Pays de Vaud: 1718-1723*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1957, p. 17.

²¹ *Ibid.*, p. 24.

²² SPIELMANN Fritz, *Le notariat vaudois: étude historique et critique*, Lausanne: Payot, 1914, p. 21-22.

²³ Le mandat souverain a été transcrit dans : SCHMIDT, *La réformation des notaires dans le Pays de Vaud*, *op. cit.*, 1957, p. 99-102.

anciennes, les mathématiques et le latin ainsi que les *Loix et Statuts du Pays de Vaud* de 1616. Un stage de trois années est également exigé. Au début du 18^e siècle, l'âge d'entrée dans le notariat n'est pas défini. En 1762, il faut être âgé de 25 ans et en 1783 de 23 ans pour pouvoir devenir notaire²⁴. À la suite du mandat souverain de 1718, les notaires sont à nouveau limités dans leur exercice à un seul bailliage, tout au moins pour les actes emportant lods²⁵. La mesure principale adoptée est la réduction du nombre de notaires dans le Pays de Vaud, exigeant par exemple que de 108 notaires en 1718 pour le seul bailliage de Lausanne, on passe à 38 (26 pour le bailliage, 12 pour la ville de Lausanne). En 1742 la répartition des notaires est définie et la paroisse de Corsier a droit à quatre notaires sur les 38 attribués au bailliage de Lausanne²⁶. La pratique du notariat devient ainsi plus limitée, plus contrôlée, et confère un plus grand prestige²⁷. Les notaires sont également théoriquement restreints à une seule fonction officielle en dehors de leur profession notariale²⁸. Après la Révolution vaudoise et pendant la période de l'Helvétique, il n'y a pas de véritable loi sur le notariat, mais une série de mesures administratives²⁹, avant que le canton ne se dote d'une juridiction sur le notariat en 1836³⁰.

Dans le cadre de cette analyse, la paroisse de Corsier-sur-Vevey a été choisie pour l'envergure et la qualité des sources disponibles. Les registres de paroisse forment en effet une bonne série : les baptêmes et les mariages sont recensés dès 1653³¹ et les décès dès 1728³², cela sans interruption jusqu'au milieu du 19^e siècle au moins. Des registres de paroisse concernant les catéchumènes et les annonces de mariage peuvent en outre venir compléter ces informations.

Cette paroisse comprend alors les quatre villages de Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chardonne et Jongny. La paroisse est ici à comprendre sous un jour politique. En effet, jusqu'en 1816, les quatre villages sont regroupés sous une même entité politique³³. Corsier-sur-Vevey est également le siège du cercle de justice rassemblant les mêmes villages. Bien que proche de la ville de Vevey, la paroisse dépend du bailli de Lausanne (et en partie de celui d'Oron). Le village est entouré de vignobles encore en 1870³⁴ et la paroisse est au 18^e siècle essentiellement agricole et viticole. Le village de Corsier compte 689 habitants en 1764³⁵, 896 en 1798³⁶ et 949 en 1803³⁷, alors que les quatre villages rassemblés sont formés de 2168 habitants en 1798³⁸ et 2522 en 1831³⁹.

Différentes instances dirigeantes sont présentes dans la paroisse, en commençant par un conseil de paroisse de 12 personnes avec à sa tête le banneret, complété d'un rière-conseil de 24 membres. Chaque village avait également son propre conseil de 6 membres⁴⁰ (qui forment très probablement le rière-conseil de la paroisse). On trouve aussi une cour de justice, présidée par le châtelain, et un consistoire⁴¹ ayant pouvoir sur les quatre villages⁴².

En nous intéressant aux alliances des notaires, membres de l'élite locale, il s'agira d'analyser si, à travers les alliances, se dégage une certaine structure sociale au prisme de l'homogamie et de l'endogamie.

Image_1.1 et image_1.2

Acte de capacité pour l'art notarial pour Emmanuel David Nicolas de Montet, 1741, CH ACV P Montet 15, enveloppe « Emmanuel David Nicolas de Montet » (2)

²⁴ *Ibid.*, pp. 27-28 ; SPIELMANN, *Le notariat vaudois, op. cit.*, 1914, p. 37-38.

²⁵ SCHMIDT, *La réformation des notaires dans le Pays de Vaud, op. cit.*, 1957, p. 29.

²⁶ SPIELMANN, *Le notariat vaudois, op. cit.*, 1914, p. 29-31.

²⁷ SCHMIDT, *La réformation des notaires dans le Pays de Vaud, op. cit.*, 1957, p. 30.

²⁸ *Ibid.*, p. 32.

²⁹ BIANCHI Louis, *La législation vaudoise sur les notaires dans la première moitié du XIXe siècle*, S.I., 1964, p. 23-30 pour un explicatif détaillé des mesures administratives.

³⁰ SPIELMANN, *Le notariat vaudois, op. cit.*, 1914, p. 55.

³¹ ACV Eb 34/2, Eb 34/4, Eb 34/5, Ed 34/1 et Ed 34/2.

³² ACV Eb 34/3, Eb 34/7, Eb 34/8, Ed 34/6.

³³ GUILLAUME-GENTIL, Daniel, *L'ancienne paroisse de Corsier*, en ligne : <http://www.corsalum.ch/index.php/notices-historiques/49-l-ancienne-paroisse-de-corsier>, consulté le 2 décembre 2016.

³⁴ CORNUZ Louis, *Vevey et ses environs ou Petit cours intuitif de géographie du district de Vevey*, Lausanne: Impr. Howard et Delisle, 1870, p. 7.

³⁵ SALVI Elisabeth, « Corsier-sur-Vevey », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F2615.php>>, consulté le 29.04.2015.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ MOTTAZ Eugène, « Corsier », in: *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Lausanne: F. Rouge, 1921, p. 524.

³⁸ ACV Ea 14/4 : Tableaux de la population sous la République helvétique, Districts d'Oron, Payerne, Pays-d'Enhaut, Rolle, Vevey et Yverdon. Tableaux récapitulatifs, 1798.

³⁹ ACV Ea 79/2 : Recensement de la population du canton. Récapitulation par cercle, 1831.

⁴⁰ MOTTAZ, « Corsier », *op. cit.*, 1921, p. 529.

⁴¹ ACV Bda 34/1 : Registres du consistoire de Corsier, 1780-1791.

⁴² MOTTAZ, « Corsier », *op. cit.*, 1921, p. 529.

2. Les notaires à Corsier-sur-Vevey

Selon les registres de notaires conservés aux Archives Cantonales Vaudoises, on trouve 14 notaires probablement actifs à Corsier-sur-Vevey au cours du 18^e siècle ou originaires de la paroisse, auxquels il faut ajouter Jean François Chappuis (1737-1786), mentionné comme notaire dans les registres de paroisse et dans le registre des hypothèques de Corsier-sur-Vevey⁴³, il est également nommé en tant que notaire du bailliage de Lausanne⁴⁴.

Suite au mandat de 1718, une enquête est menée pour vérifier le bon exercice du notariat par les différents notaires, de laquelle résulte une liste où ils sont classés selon les fautes commises. Dans cette liste on retrouve la plupart des notaires déjà cités pour Corsier-sur-Vevey, mais également un certain Jaques-Michel Taverney, qui est probablement Jacques Michel de Montet. Cependant aucun registre n'a été conservé concernant ce notaire, mais étant donné sa fonction de curial⁴⁵ et de receveur⁴⁶, on peut supposer qu'il exerçait le notariat. Il semble également qu'il s'agisse du notaire de Montet dit Taverney qui a signé le registre des notaires en 1717 et démissionné en 1754⁴⁷.

Sur ces 15 notaires, 13 apparaissent dans les informations tirées des registres de paroisse. Deux patronymes y sont représentés à plusieurs reprises : Cuénod, par trois fois et de Montet à cinq reprises. Ces deux noms réunis représentent donc plus de la moitié des notaires de Corsier-sur-Vevey.

La famille de Montet est une famille importante de la région, attestée dès 1304 à Corsier-sur-Vevey⁴⁸. Six des huit bannerets entre 1653 et 1798 en sont issus⁴⁹. Au 17^e siècle, trois d'entre eux ont également été châtelains, remplacés au 18^e siècle par la famille de Crousaz principalement⁵⁰. La famille de Montet est présente à Jongny dès le 13^e siècle et s'établit à Corsier-sur-Vevey au courant du 16^e siècle⁵¹. Elle possède également un domaine dans le village, comprenant trois bâtiments, vraisemblablement acquis dans le dernier quart du 18^e siècle par Ferdinand Louis de Montet (notaire et banneret)⁵². Le patronyme se décline sous différentes formes (Demontet, de Montet dit Taverney, Taverney, Taverney alias de Montet) suite à deux alliances conclues au 15^e siècle avec la famille Taverney de Jongny⁵³. Parmi les cinq notaires portant ce patronyme, trois d'entre eux ont été bannerets de la paroisse : François Nicolas (banneret de 1712 à 1740), Emmanuel David Nicolas (de 1764 à 1780) et Ferdinand Louis (de 1780 à 1798)⁵⁴.

La famille Cuénod de Corsier-sur-Vevey (bourgeoise avant 1581) et de Vevey (1729) comptait dans ses rangs des militaires (au moins cinq officiers au service de France aux 17^e et 18^e siècles)⁵⁵, des hommes politiques (dont un syndic de Vevey au 19^e siècle, Jules) et des banquiers⁵⁶. Ils descendent probablement de Guillaume qui s'est installé à Corsier-sur-Vevey vers 1520⁵⁷. De nombreux Cuénod ont également exercé des charges à Corsier-sur-Vevey, dont celle de châtelain par Jean Marc Cuénod entre 1797 et 1798⁵⁸. La famille possédait une maison (appelée maison Cuénod) au centre du village, près de l'église⁵⁹.

⁴³ Voir ACV Bis 222-223, Registres d'hypothèques de Corsier, 1758-1796.

⁴⁴ ACV Di 27/1-6 : Registres de Jean-François Chappuis, 1768-1786 et ACV Bf 60/3/1 : Registre d'actes de capacité pour les notaires et réception des notaires, suivi des notaires du bailliage de Lausanne entre 1798 et 1825, 1661-1825, f. 114-115.

⁴⁵ Il est mentionné comme curial dans les registres de paroisse, par exemple dans l'acte de baptême de Jean François Aimé Chardon en 1740 (ACV Eb 34/4).

⁴⁶ Il est désigné comme égrèze (titre des notaires) et receveur dans une obligation non datée (ACV P Montet 15, enveloppe Jacques Michel de Montet).

⁴⁷ ACV Bf 60/3/1 : Registre d'actes de capacité pour les notaires et réception des notaires, suivi des notaires du bailliage de Lausanne entre 1798 et 1825, 1661-1825, f. 40 verso-41 recto et f. 96 verso-97 recto et ACV Bf 68 : Rôle des notaires du pays romand, 1745, f. 27.

⁴⁸ DELEDEVANT Henri et HENRIOUD Marc, *Le livre d'or des familles vaudoises: répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud: avec des notes historiques et biographiques*, Genève: Ed. Slatkine, 1988, p. 147.

⁴⁹ La liste que donne Eugène Mottaz comprend des erreurs, notamment en ce qui concerne Jacob Roche, banneret depuis avant 1700 jusqu'en 1712, puis François Nicolas de Montet, banneret de 1712 à 1740, et Jean Philippe Roche, banneret de 1740 à 1769, sources : AC Corsier A 30 : Manuel du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey 1709-1723 ; AC Corsier A 31 : Manuel du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey 1723-1744 ; AC Corsier A 33 : Manuel du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey 1760-1770.

⁵⁰ MOTTAZ, « Corsier », *op. cit.*, 1921, p. 529.

⁵¹ JEQUIER Michel, « Corsier et la famille de Montet », *Archives héraldiques suisses* 67, 1953, p. 12.

⁵² ACKERMANN-GACHET Isabelle, *Corsier-sur-Vevey, VD*, Berne: Société d'histoire de l'art en Suisse, 1988, p. 15.

⁵³ JEQUIER, « Corsier et la famille de Montet », *op. cit.*, 1953, p. 15.

⁵⁴ MOTTAZ, « Corsier », *op. cit.*, 1921, p. 529.

⁵⁵ CUENOD Alexandre, *Chronique de la famille Cuénod*, Genève: 1968, p. 17.

⁵⁶ DELEDEVANT et HENRIOUD, *Le livre d'or des familles vaudoises, op. cit.*, 1988, p. 127.

⁵⁷ CUENOD, *Chronique de la famille Cuénod, op. cit.*, 1968, p. 15.

⁵⁸ : AC Corsier A 37 : Manuel du Conseil de la Paroisse puis du conseil de régie, châtelain non mentionné par Eugène Mottaz.

⁵⁹ CUENOD, *Chronique de la famille Cuénod, op. cit.*, 1968 p. 2 ; ACKERMANN-GACHET, *Corsier-sur-Vevey, VD, op. cit.*, 1988, p. 14.

Image_2

Portrait d'Aimé André Cuénod (1693-1782), tiré de Cuénod, Alexandre, Chronique de la famille Cuénod, p. 28.

Image_3

Portrait de François Sébastien Cuénod (1721-1762), 18^e siècle, Musée historique de Vevey.

Les quatre autres patronymes des notaires sont Roche, Neyroud, Butticaz et Chappuis. La famille Roche compte également dans ses rangs des conseillers de paroisse, des membres de la cour de justice locale et deux bannerets, dont Jacob Roche (banneret jusqu'en 1712), notaire. Le nom de famille Neyroud se retrouve parmi les conseillers de paroisse, les membres du conseil de Chardonne et les justiciers. On trouve également des personnes portant le patronyme Butticaz dans le consistoire local, dans le conseil du village de Jongny et dans la cour de justice, mais elles semblent moins nombreuses que les autres familles à occuper de telles charges. Le dernier patronyme est celui de Chappuis, famille originaire du village voisin de Saint-Saphorin où certains membres de cette famille sont membres du conseil⁶⁰. Ces informations se basent sur les patronymes, bien que certaines souche ou lignées soient probablement présentes plus souvent que d'autres dans les conseils ou les différentes instances de la paroisse.

Tableau_1

Notaires de Corsier-sur-Vevey actifs au 18^e siècle

3. Sources et données

Notre analyse se fonde sur les registres de paroisse qui permettent la reconstruction des familles de notaires et de leurs alliances. Ils alimentent une base de données qui contient les baptêmes depuis 1680 jusqu'à 1791, les mariages de 1680 à 1840 et les décès de 1728 à 1766⁶¹. Ces informations ont été complétées par des généalogies et des documents provenant de fonds de familles, de publications sur des familles en particulier (Cuénod et de Montet)⁶² et d'autres documents d'archives comme les manuels du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey. Afin de trouver les liens de parenté entre les personnes dont il est question ici, un logiciel d'analyse des liens de parenté a été utilisé⁶³. Malgré l'état intermédiaire de la saisie dans la base de données, l'existence de généalogies de qualité pour les familles Cuénod et de Montet permettent d'avoir une bonne vision des familles dans lesquelles des notaires sont présents.

Image_4

Arbre généalogique de la famille de Montet, 1885, ACV P Montet 5

4. Les alliances matrimoniales

Les deux familles les plus représentées parmi les notaires, Cuénod et de Montet, sont liées en 1720 par le mariage entre Ester Barbille de Montet (née en 1691) et Aimé André Cuénod, notaire. Le fils d'Aimé André Cuénod, François Sébastien, est lui aussi notaire. François Louis Cuénod, le père d'Aimé André, est le troisième notaire portant le nom Cuénod. Cette alliance permet donc de lier ces deux familles, qui, en plus de compter la majorité des notaires de la paroisse, comprend aussi de nombreux conseillers. On note également la transmission de père en fils de cette fonction au sein de la famille Cuénod, ce qui n'est pas une surprise car le passage de l'étude entre générations est un phénomène qui remonte au Moyen-Âge⁶⁴.

Deux sœurs d'Ester Barbille de Montet, fille de Sébastien de Montet (1646-1700) et de Louise Gabrielle de Mellet, s'allient également avec des familles de notaires. Jeanne Marie de Montet (1671-1729) a épousé en 1700 Jacques Philippe Butticaz, notaire de 1700 à 1716. Sa sœur Françoise Judith (1671-1748) a épousé Adam Demierre dont le fils Sébastien sera notaire de 1713 à 1732. Le notaire François Nicolas de Montet est aussi fils de Sébastien de Montet et a eu deux épouses, Françoise Marie Judith Pilliod et Marie Elisabeth de Clavel, dont il sera question par la suite.

Jacques Michel de Montet, pour sa part, s'est allié avec Rose Françoise Roche (1699-1752), fille du notaire Jacob Roche (1655-1712). Quant à Jean Daniel Neyroud (né en 1656), il a également épousé une femme de la famille de Montet, Raymonde Marguerite.

⁶⁰ Ces informations sont tirées de la base de données généalogique.

⁶¹ Ces informations sont saisies par l'auteur avec la collaboration d'Auguste Bertholet, état au 23 août 2016.

⁶² CUENOD, Chronique de la famille Cuénod, op. cit., 1968 ; JEQUIER, « Corsier et la famille de Montet », art. cit., 1953.

⁶³ Le logiciel PUCK a été développé à Paris par l'EHESS, pour plus d'informations voir : <http://www.kintip.net/>.

⁶⁴ L'auteur tien à remercier Pierre-Yves Favez pour cette information pertinente.

Les alliances des autres notaires n'ont pas de lien avec une famille de notaire : Emmanuel David Nicolas de Montet a épousé Judith Susanne Chatelanat. André Louis de Montet (1666-1738) ne s'est pas marié et Ferdinand Louis de Montet a épousé en 1776 Marie Anne Henriette Aréthuse Delafontaine.

Le dernier notaire de notre panel est Jean François Chappuis, époux d'Anne Susanne Penel, mariage pour lequel nous n'avons aucune information précise.

Avec ces premiers résultats (tableau 2), nous voyons que les différents notaires sont fortement liés entre eux, par des liens de famille plus ou moins proches, allant de père et fils à des liens plus éloignés. Sébastien de Montet (1646-1700) semble avoir joué un rôle important puisque de nombreux notaires (8) se retrouvent dans sa descendance. Une alliance centrale est celle réalisée entre Ester Barbille de Montet, fille de Sébastien de Montet, et Aimé André Cuénod, alliant ainsi la moitié des notaires du 18^e siècle. De même, l'union en 1720 entre Jacques Michel de Montet et Rose Françoise Roche a réuni deux familles dans lesquelles on retrouve les bannerets du 18^e siècle. Rose Françoise est la fille du banneret Jacob Roche et la cousine du banneret Jean Philippe Roche (banneret de 1740 à 1769). Ces différentes unions contribuent ainsi à mettre en place, en particulier au début du 18^e siècle un groupe de familles dans lequel se trouvent de nombreux notaires ainsi que l'ensemble des bannerets du 18^e siècle et forment un noyau de familles qui constituera une grande part de l'élite locale.

4.1. Les liens de parenté entre les notaires et leurs épouses

Dans l'hypothèse d'une hausse des mariages entre parents proches au cours du 18^e siècle, nous nous sommes intéressés aux liens de parenté entre les notaires et leurs épouses. En l'état actuel des données, nous trouvons un seul mariage entre parents. Les deux fils du notaire Emmanuel David Nicolas de Montet, Ferdinand Louis, notaire lui aussi et dernier banneret de la paroisse, et son frère Jean François Emmanuel, conseiller à Vevey, épousent deux soeurs Delafontaine, respectivement Marie Anne Henriette Aréthuse en 1776 et Jeanne Françoise Bonne en 1785. Il s'agit d'une alliance entre cousins de 3^e degré canonique, les quatre protagonistes étant des arrière-petits-enfants de Sébastien de Montet. Il est important de faire remarquer que dans le Pays de Vaud, les interdictions de mariage pour cause de parenté étaient assez faibles et que, comme dans de nombreuses autres régions réformées, elles se limitaient au 2^e degré canonique⁶⁵. Ce mariage est donc complètement licite alors qu'en terres catholiques, il aurait nécessité une dispense.

Ainsi le seul mariage remarquable est celui qui se conclut le plus tard dans le 18^e siècle. Il faut cependant nuancer ce résultat car nos données sont, pour le 17^e siècle, tributaires des biais des généalogies, en particulier en ce qui concerne les femmes. En outre, cette seule occurrence n'est pas forcément représentative pour l'ensemble de la société et cet échantillon, trop petit avec ses 13 mariages, ne nous permet pas de tirer de conclusion à ce propos.

Si les mariages ne se font pas (ou peu) dans la parenté proche, se profile néanmoins une forme de concentration des familles de notaires qui est peut-être la poursuite d'une tactique développée déjà au 17^e siècle. La même tendance s'est en effet illustrée Bagnes où les notaires ont commencé à s'allier entre eux déjà bien avant le 18^e siècle⁶⁶, tout en confortant véritablement ces alliances au 18^e siècle et monopolisant des charges publiques⁶⁷.

Tableau_2

Origine sociale des épouses de notaires

4.2. L'origine sociale et géographique des épouses

S'il y a peu de liens de famille entre époux et épouse, quelle est l'origine sociale de ces dernières ? A Vallorbe, les élites⁶⁸ choisissent souvent des épouses hors du village et pour eux, « s'allier à la noblesse vaudoise, propriétaire des seigneuries et détentrice des charges publiques, est [...] une promotion sociale »⁶⁹. Sur les 13 notaires de Corsier-sur-Vevey, 12 se sont mariés, dont deux à deux reprises. Parmi elles il y a trois femmes de la famille de Montet, qui épousent les notaires Jacques Philippe Buttica, Jean Daniel Neyroud et Aimé André Cuénod. Ces trois hommes sont issus de

⁶⁵ ACV Bd 39 : *Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne*, Berne: 1640, p. 8 ; ACV Bd 43: *Loix consistoriales de la ville et république de Berne*, Berne: 1746, p. 10-11 ; ACV Bd 46: *Loix consistoriales de la ville et République de Berne, données le 25 janvier 1787*, Berne: 1787, p. 13-14.

⁶⁶ RAYNAULD Françoys, *Formation et évolution d'une élite dans une vallée alpestre: le cas de Bagnes en Valais (Suisse)*, Montréal: Université de Montréal, 1976, p. 117-120.

⁶⁷ *Ibid.*, pp. 189-198.

⁶⁸ Les maîtres de forge sont à Vallorbe les personnes ayant les plus hautes charges et les plus riches, voir : HUBLER Lucienne, « Parrainage et réseaux sociaux : l'exemple des élites vallorbières (XVIIe-XVIIIe siècles) », in: PELET Paul-Louis et POUURET Jean-François (éds), *La monnaie de sa pièce. Hommages à Colin Martin*, Lausanne, 1992, p. 228-229.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 230.

familles de la paroisse, présentes dans les conseils, mais qui ne comptent pas de châtelain (à l'exception de Jean Marc Cuénod à l'extrême fin du 18^e siècle) ou de banneret dans leurs rangs. C'est donc une possible alliance vers le haut pour ces trois notaires. Sébastien Demierre épouse Susanne Madeleine Chappuis en 1720, pour laquelle nous n'avons pas d'informations spécifiques, peut-être a-t-elle un lien avec le notaire Jean François Chappuis.

Les notaires de la famille de Montet ont épousé dans les familles Pilliod, Châtelanat, Roche Delafontaine, et de Clavel. Ainsi, le banneret François Nicolas de Montet épouse en premières noces en 1699 Françoise Marie Pilliod, fille du châtelain de Blonay Jean Pilliod, puis Marie Elisabeth de Clavel, fille de Jacques Etienne, d'une famille de petite noblesse, seigneur de Sépey à Vulliens et coseigneur de Ropraz et de Brenles⁷⁰.

Emmanuel David Nicolas de Montet s'allie avec Judith Susanne Châtelanat, fille du pasteur Philippe Abraham Antoine Châtelanat, issu d'une famille importante de Moudon. Le père d'Emmanuel David Nicolas était lui aussi pasteur et un lien est peut-être à faire entre ces pasteurs.

Jacques Michel de Montet épouse Rose Françoise Roche en 1720 qui est, comme déjà dit, fille du notaire et banneret Jacob Roche.

Ferdinand Louis a pris comme femme Marie Anne Henriette Aréthuse Delafontaine, fille du juge et conseiller à Vevey Jean André Ferdinand Delafontaine, bourgeois de Vevey et Corsier-sur-Vevey, et de Susanne de Montet. Il s'agit, comme constaté auparavant, de sa cousine au 3^e degré.

Jacob Roche s'unit quant à lui avec Jeanne Marie Davel, nom originaire de Lutry et Cully. François Louis Cuénod est allié à Jeanne Catherine Chatelain pour laquelle les informations manquent, mais est extérieure à la paroisse.

Enfin Jean François Chappuis, lui-même originaire de Rivaz, épouse Anne Susanne Penel, patronyme originaire de Féchy, Vevey et Colombier. Il est difficile de prendre en compte ce mariage étant donné le peu d'informations à ce sujet.

Ces différents exemples démontrent que l'exogamie géographique (9 cas sur 14) est fortement présente pour les mariages des 17^e et du 18^e siècle, avec des alliances dans des familles vaudoises de même rang ou de statut plus élevé. La tendance qui se dégage est que les notaires de la famille de Montet s'allient avec des familles extérieures, parfois relativement éloignées (le Jorat ou la Broye), alors que les autres notaires se lient à la famille de Montet par les femmes (Butticaz, Cuénod et Neyroud). Les femmes de la famille de Montet, spécifiquement les filles de Sébastien de Montet, épousent des notaires de Corsier-sur-Vevey, s'approchant ainsi d'une famille locale dominante par ses charges de banneret. Les notaires, en particulier ceux de la famille de Montet, tentent certainement par ces unions d'augmenter leur capital social et peut-être économique. Cette pratique correspond au constat de Lucienne Hubler pour Vallorbe où les alliances permettent un lien vers le haut, tout en permettant aux individus de se maintenir parmi l'élite locale, voire vaudoise. L'exogamie n'est pas uniquement le fait des élites, puisqu'à Vallorbe près d'un conjoint sur deux est étranger, mais le plus souvent il vient d'un village voisin⁷¹. Cependant, parmi les 14 mariages de notaires analysés, les seuls qui vont chercher des conjoints véritablement plus éloignés sont les notaires de la famille de Montet, démontrant ainsi une position sociale plus forte.

Les femmes de la famille de Montet assurent ainsi le maintien dans l'élite locale, alors que les hommes tendent à aller vers l'extérieur, en particulier s'ils occupent des charges importantes (les trois bannerets et notaires se marient systématiquement avec une femme hors de la paroisse). Les interdits de parenté ne sont pas véritablement une difficulté puisque la limite est au 2^e degré (4^e chez les catholiques) et l'affirmation de Lucienne Hubler que les interdits poussent à aller se marier à l'extérieur est peu probable. En revanche l'économie locale peut avoir une influence sur l'exogamie, par exemple, dans le cas de Vallorbe, les filles partent car l'industrie locale métallurgique n'offre pas de travail pour ces dernières. Les hommes doivent alors trouver une compagne à l'extérieur⁷². Le point qui nous semble essentiel est le statut des notaires, qui, pour trouver une personne convenable pour leur rang, doivent aller à l'extérieur, en particulier ceux ayant les plus hautes charges au sein de la paroisse. La place des femmes nous semble aussi intéressante : les hommes de la famille de Montet cherchent plutôt une alliance vers le haut, alors que les femmes de la famille épousent des notables locaux, qui en profitent pour se rapprocher d'une famille très bien placée localement. On peut également se poser la question du facteur déterminant le choix du conjoint ; nous avons choisi ici d'observer les notaires, soit une catégorie professionnelle en particulier, et membre de l'élite locale. Toutefois d'autres facteurs sont également envisageables, comme la charge politique ou juridique, la

⁷⁰ PASCHE Charles-Louis, *La contrée d'Oron: dans les temps anciens, au Moyen Age et sous la domination bernoise: essai historique*, Yens s./Morges: Cabédita, 1991, p. 220-221.

⁷¹ HUBLER, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle*, op. cit., 1984, p. 158.

⁷² *Ibid.*, p. 159-160.

richesse, mais aussi certaines valeurs communes, qui peuvent être transmises par une certaine éducation.

Tableau_3

Origine géographique des épouses de notaires

5. Conclusion

Ces premiers résultats suggèrent qu'une certaine structure sociale se dessine à Corsier-sur-Vevey, dans laquelle les familles de notaires s'allient et tendent à former un groupe clos, en particulier au début du 18^e siècle. Il faut souligner en outre une légère tendance à épouser des femmes d'un rang plus élevé, tout en restant dans l'élite.

Toutefois, les alliances ne constituent pas forcément une « stratégie » consciente des acteurs et pour cela il faudrait examiner si d'autres échanges ont lieu, par exemple sur le marché foncier⁷³ ou si peut-être des liens de parenté spirituelle réunissent des membres de même statut. La quasi absence de mariages entre parents et la tendance à se marier à l'intérieur de l'élite plaiderait pour un modèle dans lequel la profession, le statut social ou la richesse sont les critères principaux du choix du conjoint chez les notaires vaudois étudiés.

Le choix du conjoint s'effectue presque exclusivement parmi les membres de l'élite, qu'elle soit locale, proche ou plus éloignée. Cette formation, ou perpétuation, d'une certaine élite par les mariages témoigne de la reproduction sociale, comme l'a déjà démontré Pierre Bourdieu. En effet, le sociologue affirme que les alliances matrimoniales, en tant que partie de stratégies ou de tactiques, dépendent des capitaux de la famille, en particulier matériel et symbolique, et participent à la reproduction sociale⁷⁴. Le capital symbolique, c'est-à-dire la profession, a été au centre de cette analyse. La charge de notaire est également très souvent liée à une fonction politique ou judiciaire. Cet élément n'est pas spécifique à Corsier et les notaires peuvent véritablement former le cœur de l'administration communale, comme le montrent l'exemple de Bagnes où ce corps de métier monopolise des charges et les transmet à l'intérieur de la famille tout en faisant en sorte de conserver cette place par des alliances à l'intérieur du même groupe⁷⁵. Ce choix de conjoint démontre aussi, selon Emmanuel Raynaud, que cette élite est « consciente de son statut et qu'elle sait protéger ses intérêts en perpétuant son pouvoir et en contrôlant plus ou moins l'accès aux privilèges qu'elle détient »⁷⁶. Ces alliances avec des personnes au statut semblable se doublent d'une forte tendance à aller chercher son conjoint à l'extérieur de la paroisse, parfois même assez loin, ce qui est un indicateur du prestige de la famille. En effet, le mariage géographiquement éloigné contribue à augmenter le capital symbolique de la famille, car le fait de pouvoir épouser à l'extérieur du village (ou de la région) démontre « l'ampleur du rayonnement de la lignée »⁷⁷. Le principe des unions est de « maximiser le profit matériel et symbolique »⁷⁸ qui peut entraîner différentes alliances, qu'elles soient dans la famille (préserver le patrimoine) ou vers l'extérieur (augmenter le capital symbolique). Il y a également, dans les alliances étudiées, une double préoccupation : celle du maintien du statut social à l'intérieur de la paroisse par l'union avec des femmes de familles de notaires, et celle d'une recherche de prestige en allant trouver son conjoint à l'extérieur. Le rôle des femmes nous semble particulièrement intéressant du fait qu'elles semblent servir à maintenir la famille au sein de l'élite locale. Ainsi les sœurs de François Nicolas de Montet épousent des notaires, alors que ce dernier, notaire et banneret, va chercher ses deux épouses à l'extérieur dans des familles d'un rang légèrement plus élevé.

Ces résultats peuvent également être mis en lien avec le phénomène d'oligarchisation des élites qui s'observe dans les villes et les campagnes suisses depuis le 17^e. Cette concentration des pouvoirs aux mains de quelques familles atteint son apogée au 18^e siècle⁷⁹. Ces alliances démontrent la mainmise sur la charge de notaire (nécessaire pour occuper certaines places dans l'organisation politique locale) par quelques familles qui parviennent ainsi à conserver leurs positions politiques. Il est cependant possible que cette mainmise existe déjà depuis le 17^e siècle et que les alliances du 18^e

⁷³ BOUDJAABA Fabrice, « Parenté, alliance et marché dans la France rurale traditionnelle. Essai d'application de l'analyse de réseaux au marché foncier et immobilier de Saint-Marcel (Normandie) 1760-1824 », *Annales de démographie historique* 109 (1), 2005, p. 34-35.

⁷⁴ BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, op. cit., 2000, p. 186.

⁷⁵ RAYNAUD, *Formation et évolution d'une élite dans une vallée alpestre*, op. cit., 1976, p. 186-198.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 186.

⁷⁷ BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, op. cit., 2000, p. 150.

⁷⁸ BOURDIEU Pierre, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 27 (4), 1972, p. 1111.

⁷⁹ BRAUN Rudolf, *Das ausgehende Ancien Régime in der Schweiz: Aufriss einer Sozial- und Wirtschaftsgeschichte des 18. Jahrhunderts*, Göttingen ; Zürich: Vandenhoeck und Ruprecht, 1984, p. 212-214, 215.

ne soient qu'une confirmation d'une stratégie déjà en cours qui trouve son achèvement au début du 18^e siècle.

Ces premières conclusions mériteraient d'être complétées par une étude concernant l'ensemble des mariages de la paroisse du début du 18^e siècle et de les comparer ensuite avec les alliances de la fin du siècle et du début du 19^e siècle pour cerner d'éventuelles évolutions, continuités ou changements. De la même manière, il faudrait mener, pour les notaires, une analyse plus fine des alliances des fratries et une étude comparable pour d'autres membres de l'élite locale (à l'instar des justiciers ou des assesseurs consistoriaux), afin d'observer si ces alliances à l'intérieur d'un groupe s'y retrouvent également. Ce prisme d'analyse supplémentaire permettrait ainsi de mieux définir le facteur déterminant du choix d'une union (la richesse, la position dans les instances locales, la profession) ainsi que d'intégrer d'autres facteurs essentiels tels que les opinions politiques, les valeurs familiales, les émotions ou le niveau d'éducation.

Bibliographie

Sources

Archives cantonales vaudoises

ACV Bd 39 : *Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne*, Berne : 1640

ACV Bd 43 : *Loix consistoriales de la ville et république de Berne*, Berne : 1740

ACV Bd 46 : *Loix consistoriales de la ville et République de Berne, données le 25 janvier 1787*, Berne : 1787

ACV Bf 60/3/1 : Registre d'actes de capacité pour les notaires et réception des notaires, suivi des notaires du bailliage de Lausanne entre 1798 et 1825, 1661-1825

ACV Bf 68 : *Rôle des notaires du pays romand*, 1745

ACV Bis 222-223 : Registres d'hypothèques de Corsier, 1758-1796

ACV Ea 14/4 : *Tablettes de la population sous la République helvétique, Districts d'Oron, Payerne, Pays-d'Enhaut, Rolle, Vevey et Yverdon. Tableaux récapitulatifs*, 1798

ACV Eb 34/2-5 : Registres de la paroisse réformée de Corsier

ACV Eb 95/2 : Registre de la paroisse réformée d'Ormont-Dessus, 1682-1750

ACV P Montet 5 : *Arbre généalogique de la famille de Montet*, 1885

ACV P Montet 15 : « *Ses ancêtres* » (enveloppes concernant les ancêtres d'Albert de Montet), 1393-1920

Archives communales de Corsier-sur-Vevey

AC Corsier A 30-33, 37 : *Manuels du conseil de la paroisse de Corsier*, 1709-1770, 1796-1800

Archives communales de Vevey

AC Vevey E Orange volume 4 K-M : *Généalogie de la famille de Montet*

Sources imprimées

Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne, Berne, 1640.

Loix consistoriales de la ville et république de Berne, Berne, 1746.

Loix consistoriales de la ville et République de Berne, données le 25 janvier 1787, Berne, 1787.

Littérature secondaire

ACKERMANN-GACHET Isabelle, *Corsier-sur-Vevey, VD, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse*, 1988.

ALBERA Dionigi, *Au fil des générations: terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIVe-XXe siècles)*, Grenoble, PUG - Presses universitaires de Grenoble, 2011.

BIANCHI Louis, *La législation vaudoise sur les notaires dans la première moitié du XIXe siècle*, S.I., 1964.

BINZ-WOHLHAUSER Rita, *Zwischen Glanz und Elend: städtische Elite in Freiburg im Üchtland (18. Jahrhundert)*, Zürich, Chronos Verlag, 2014.

BOUDJAABA Fabrice, « *Parenté, alliance et marché dans la France rurale traditionnelle. Essai d'application de l'analyse de réseaux au marché foncier et immobilier de Saint-Marcel (Normandie) 1760-1824* », *Annales de démographie historique* 109 (1), 2005, pp. 33-59.

BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, 2000.

BOURDIEU Pierre, « *Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction* », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 27 (4), 1972, pp. 1105-1127.

BRAUN Rudolf, *Das ausgehende Ancien Régime in der Schweiz: Aufriss einer Sozial- und Wirtschaftsgeschichte des 18. Jahrhunderts*, Göttingen ; Zürich, Vandenhoeck und Ruprecht, 1984.

BURGUIERE André et LEBRUN François, « *Les cent et une familles de l'Europe* », in: *Histoire de la famille. 2, Le choc des modernités*, vol. 2 / 3, Paris, Armand Colin, 1986, pp. 17-91.

CORNUT Jasmina, « *Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières : la famille de Courten*, entre

- stratégies, solidarité et amour », *Vallesia* 68, 2013, pp. 205-336.
- CORNUZ Louis, *Vevey et ses environs ou Petit cours intuitif de géographie du district de Vevey*, Impr. Howard et Delisle, 1870.
- CUENOD Alexandre, *Chronique de la famille Cuénod*, Genève, 1968.
- DELEDEVANT Henri et HENRIOUD Marc, *Le livre d'or des familles vaudoises: répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud: avec des notes historiques et biographiques*, Genève, Ed. Slatkine, 1988.
- FAYARD DUCHENE Janine, « Du val d'Anniviers à Sion la famille de Torrenté des origines à nos jours », *Vallesia*, 2006, pp. 1-299.
- FERTIG Christine, *Familie, verwandtschaftliche Netzwerke und Klassenbildung im ländlichen Westfalen (1750-1874)*, Stuttgart, Lucius & Lucius, 2011.
- GUZZI-HEEB Sandro, *Passions alpines: sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses (1700-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- GUZZI-HEEB Sandro, « Von der Familien- zur Verwandtschaftsgeschichte: Der mikrohistorische Blick. Geschichten von Verwandten im Walliser Dorf Vouvy zwischen 1750 und 1850 », *Historische Sozialforschung* 30 (3), 2005, pp. 107-129.
- HUBLER Lucienne, « Parrainage et réseaux sociaux : l'exemple des élites vallorbières (XVIIe-XVIIIe siècles) », in: PELET Paul-Louis et POUURET Jean-François (éds), *La monnaie de sa pièce. Hommages à Colin Martin*, Lausanne, 1992, pp. 225-234.
- HUBLER Lucienne, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle: démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1984.
- JEQUIER Michel, « Corsier et la famille de Montet », *Archives héraldiques suisses* 67, 1953, pp. 12-19.
- MEDICK Hans et SABEAN David Warren, « Emotionen und materielle Interessen in Familie und Verwandtschaft: Überlegungen zu neuen Wegen und Bereichen einer historischen und sozialanthropologischen Familienforschung », in: *Emotionen und Materielle Interessen: sozialanthropologische und historische Beiträge zur Familienforschung*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1984, pp. 27-54.
- MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Armand Colin, 2010.
- MOTTAZ Eugène, « Corsier », in: *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Lausanne, F. Rouge, 1921, pp. 524-531.
- PASCHE Charles-Louis, *La contrée d'Oron: dans les temps anciens, au Moyen Age et sous la domination bernoise: essai historique*, Yens s./Morges, Cabédita, 1991.
- RAYNAULD François, *Formation et évolution d'une élite dans une vallée alpestre: le cas de Bagnes en Valais (Suisse)*, Montréal, Université de Montréal, 1976.
- SABEAN David Warren, *Kinship in Neckarhausen, 1700-1870*, Cambridge ; New York [etc.], Cambridge University Press, 1998.
- SABEAN David Warren, « Social Background to Vetterleswirtschaft: Kinship in Neckarhausen », in: VIERHAUS Rudolf (éd.), *Frühe Neuzeit - Frühe Moderne? Forschungen zur Vielschichtigkeit von Übergangsprozessen*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1992, pp. 113-132.
- SALVI Elisabeth, « Corsier-sur-Vevey », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F2615.php>>, consulté le 29.04.2015.
- SCHMIDT Maurice, *La réformation des notaires dans le Pays de Vaud: 1718-1723*, Lausanne, 1957.
- SPIELMANN Fritz, *Le notariat vaudois: étude historique et critique*, Lausanne, Payot, 1914.